

Le recteur de l'académie d'Aix-Marseille

- Vu le code de l'éducation, notamment les articles L 211-1 et D 211-9 relatifs à la carte scolaire du 1^{er} degré ainsi que l'article R 235-11 relatif à la consultation du Conseil Départemental de l'Education Nationale et les articles R 222-19-3 et R 222-24 relatifs aux directeurs académiques des services de l'éducation nationale ;
- Vu le décret 2012-16 du 05 janvier 2012 relatif à l'organisation académique ;
- Vu le décret du 25 juillet 2013 nommant M. Philippe MAHEU, inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale des Hautes-Alpes à compter du 1^{er} septembre 2013 ;
- Vu la circulaire ministérielle n°2003-104 du 3 juillet 2003 ;
- Vu les avis émis par le Comité Technique Spécial Départemental réuni les 3 et 28 février 2017 ;
- Vu l'avis émis par le Conseil Départemental de l'Education Nationale réuni le 08 février 2017 ;

ARRETÉ N° 05 - 2017 - 03 - 03 - 004

– ARRETE –

ARTICLE PREMIER :

Sont effectués, dans le département des HAUTES-ALPES, avec effet à la rentrée scolaire 2017, les implantations et les retraits d'emplois d'enseignants du 1er degré, désignés ci-après :

I – RETRAITS D'EMPLOIS

Désignation de l'école ou de l'emploi	Nature du poste		Postes concernés - Informations complémentaires	
	Directeur	Adjoint		
Enseignement préélémentaire et élémentaire				
EPPU GAP Porte-Colombe		- 1	14 ^{ème} poste	Ecole à 13 classes
EPPU GAP La Pépinière		- 1	5 ^{ème} poste	Ecole à 4 classes
EPPU JARJAYES		- 1	3 ^{ème} poste	Ecole à 2 classes
EPPU GUILLESTRE		- 1	6 ^{ème} poste	Ecole à 5 classes
Divers				
Centre médico-psycho-pédagogique (CMPP)	- 1		Poste implanté au CMPP de Gap	
Poste Equipe Mobile Académique de Liaison et d'Animation (EMALA)		- 3	1 poste rattaché à la circonscription de Briançon 2 postes rattachés à la circonscription de Gap 2	
Poste de coordonnateur des Etablissements de Soins de Suite et de Réadaptation (ESSR)		- 1	Rattaché à ESSR de Villar St Pancrace (circonscription de Briançon)	

II – IMPLANTATIONS D'EMPLOIS

Désignation de l'école ou de l'emploi	Nature du poste		Postes concernés - Informations complémentaires	
	Directeur	Adjoint		
Enseignement préélémentaire et élémentaire				
EPPU LA BATIE-NEUVE		+ 1	13 ^{ème} poste	Ecole à 13 classes
EPPU TALLARD		+ 1	10 ^{ème} poste	Ecole à 10 classes
EPPU AIGUILLES		+ 1	3 ^{ème} poste	Ecole à 3 classes
EPPU MONTMAUR		+ 1	3 ^{ème} poste	Ecole à 3 classes
EPPU BRIANCON Joseph Chabas		+ 1	6 ^{ème} poste	Ecole à 6 classes
EPPU CHATEAUROUX LES ALPES		+ 1	6 ^{ème} poste	Ecole à 6 classes
Divers				
IME SAVINES Jean Cluzel		+ 1	Adjoint spécialisé (option D)	
EPPU LA BATIE-NEUVE		+ 0,25	décharge de direction	
EPPU TALLARD		+ 0,17	décharge de direction	
Coordonnateur-animateur du réseau « écoles-collège » Embrun avec compétences en informatique		+ 1	Poste implanté à EPPU Embrun Pasteur (Circonscription de Briançon)	
Coordonnateur-animateur des réseaux « écoles-collège » de la circonscription de Gap 2		+ 0,25	Complément de la décharge existante	
Poste UPE2A BRIANÇON avec missions de coordonnateur des ESSR		+ 1	Poste rattaché à EPPU Briançon Fortville (circonscription de Briançon)	
ERIP circonscription de GAP 2		+ 1	Poste implanté à EPPU Gap Paul Emile Victor	
Décharge des maîtres formateurs		+ 0,5	Passage de 25% à 33% de décharge	
Brigade de formation continue		+ 2	- EPPU Gap Romette - EPPU Gap La Gare	
Brigade de remplacement de circonscription		+ 4	- EMPU L'Argentière Plan d'Ergue - EPPU Eygliers - EPPU La Saulce - EMPU Chorges	

III – DISPOSITIFS DE SCOLARISATION DES ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS

Désignation de l'école ou de l'emploi	Nature du poste		Postes concernés - Informations complémentaires
	Directeur	Adjoint	
EMPU L'ARGENTIERE Plan d'Ergue		+ 0,5	Emploi d'adjoint qualitatif - en complément du 0,5 ETP existant

IV – DISPOSITIFS « PLUS DE MAÎTRES QUE DE CLASSES »

Désignation de l'école ou de l'emploi	Nature du poste		Postes concernés - Informations complémentaires
	Directeur	Adjoint	
EPPU BRIANÇON Fortville		- 0,75	Emploi d'adjoint qualitatif

V – MESURES TECHNIQUES – TRANSFORMATIONS D'EMPLOIS

EPPU Briançon Fortville	Retrait : 1 poste d'adjoint	→	EPPU Briançon Fortville	Implantation : 1 poste d'adjoint langue vivante italien
EPPU Briançon Fortville	Retrait : 1 poste d'adjoint titulaire départemental	→	EPPU Briançon Mi-Chaussée	Implantation : 1 poste d'adjoint titulaire départemental
EPPU GAP Paul Emile Victor	Retrait : 1 poste enseignant classe application élémentaire	→	EPPU GAP Paul Emile Victor	Implantation : 1 poste d'adjoint
EPPU GAP Romette	Regroupement de supports de postes (0,75 décharge animateur réseau écoles-collège + 0,25 décharge de direction)	→	EPPU GAP Romette	Implantation : 1 support d'adjoint titulaire départemental
Retrait des postes de remplaçant affecté en zone d'intervention localisée (ZIL) - Cf annexe 1		→	Implantation des postes de brigade de remplacement de circonscription (brigade de congés) - Cf. annexe 1	

VI – FUSION D'ECOLLES

Désignation de l'école Mesures de retrait d'emplois		Désignation de l'école Mesures d'implantation d'emplois
Ecole maternelle de Gap Puymaure : 4 classes <u>Retraits</u> : 1 poste de directeur, 3 postes d'adjoint, 1 poste de brigade de formation continue	→	Ecole primaire de Gap Puymaure : 10 classes <u>Implantations</u> : 1 poste de directeur, 8 postes d'adjoint, 1 poste de brigade de formation continue, 1 poste de brigade de remplacement (brigade de congés)
Ecole élémentaire de Gap Puymaure : 6 classes <u>Retraits</u> : 1 poste de directeur, 5 postes d'adjoint, 1 poste de ZIL		
Ecole élémentaire de Embrun Pasteur : 7 classes + 1 ULIS école <u>Retraits</u> : 1 poste de directeur, 6 postes d'adjoint, 1 poste d'adjoint spécialisé, 1 poste de ZIL	→	Ecole primaire Embrun Pasteur : 11 classes + 1 ULIS école) <u>Implantations</u> : 1 poste de directeur, 9 postes d'adjoint, 1 poste d'adjoint spécialisé, 2 postes de brigade de remplacement (brigade de congés)
Ecole maternelle de Embrun La Farandole : 4 classes <u>Retraits</u> : 1 poste de directeur, 3 postes d'adjoint, 1 poste de ZIL		

Article DEUX :

Le présent arrêté sera notifié aux maires concernés, publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Hautes-Alpes et publié au bulletin départemental de la DSDEN 05.

Article TROIS :

Le Secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale des Hautes-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Gap, le 03/03/2017

Pour le recteur et par délégation,
le directeur académique des services
de l'éducation nationale des Hautes-Alpes

Philippe MAHEU

VOIES ET DELAIS DE RECOURS

Si vous estimez devoir contester cette décision, vous pouvez former :

Soit un **recours gracieux** devant l'auteur de la décision ;

Soit un **recours hiérarchique** devant le ministre chargé de l'Education Nationale ;

Soit un **recours contentieux** devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Le recours gracieux et le recours hiérarchique peuvent être faits sans condition de délais.

En revanche, le recours contentieux doit intervenir dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Toutefois, si vous souhaitez, en cas de rejet du recours gracieux ou du recours hiérarchique, former un recours contentieux, ce recours gracieux ou hiérarchique devra avoir été introduit dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision.

Vous conserverez ainsi la possibilité de former un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de la décision de rejet du recours gracieux ou hiérarchique.

Cette décision peut être explicite ou implicite (absence de réponse de l'administration pendant deux mois).

Tout recours contentieux fait l'objet d'une contribution financière sous peine d'irrecevabilité dans les conditions fixées par l'article 54 de la loi de finances rectificatives pour 2011 du 29 juillet 2011.

ANNEXE 1 - ARRÊTÉ CARTE SCOLAIRE RENTREE 2017-2018

Les postes de remplaçant sur zones d'intervention localisée (ZIL) sont transformés en postes de Brigade de remplacement désignés par le libellé "Brigades de congés" (BC) selon le détail ci-après.

CIRCONSCRIPTION GAP 1				CIRCONSCRIPTION GAP 2				CIRCONSCRIPTION BRIANÇON						
Zone du Lycée D. VILLARS				Zone 1 du Lycée A. BRIAND				Zone 1 : Lycée BRIANÇON						
Collège	Sigle	Ecoles	RS 2016	RS 2017	Collège	Sigle	Ecoles	RS 2016	RS 2017	Collège	Sigle	Ecoles	RS 2016	RS 2017
GAP CENTRE	EPPU	GAP Beaufregard	2 ZIL	2 BC	GAP MAUZAN	EPPU	GAP Bellevue	1 ZIL	1 BC	BRIANÇON	EPPU	BRIANÇON Oronce Fine	1 ZIL	1 BC
	EPPU	GAP Porte-Colombe	1 ZIL	1 BC		EPPU	GAP La Gare	1 ZIL	1 BC		EPPU	BRIANÇON Pont de Cervières	1 ZIL	1 BC
	EPPU	GAP Puymaure	1 ZIL	1 BC		EPPU	GAP La Pépinière	1 ZIL	1 BC		EPPU	MONETIER LES BAINS (LE)	1 ZIL	1 BC
GAP FONTREYNE	EPPU	GAP Anselme Gras	1 ZIL	1 BC	LA BATIE NEUVE	EPPU	GAP Paul Emile Victor	1 ZIL	1 BC	L'ARGENTIERE	EPPU	ST CHAFFREY	1 ZIL	1 BC
	EMPU	GAP Fontreynne	1 ZIL	1 BC		EMPU	GAP Paul Emile Victor	1 ZIL	1 BC		EPPU	VILLAR ST PANCRACE Melezin	1 ZIL	1 BC
	EPPU	GAP Fontreynne	1 ZIL	1 BC		EPPU	GAP Romette	1 ZIL	1 BC		EPPU	BRIANÇON Fortville	1 ZIL	1 BC
	EPPU	GAP Le Stade	1 ZIL	1 BC		EPPU	BATIE NEUVE (LA)	1 ZIL	1 BC		EPPU	BRIANÇON Joseph Chabas	1 ZIL	1 BC
	EPPU	GAP Les Eyssagnières	1 ZIL	1 BC		EPPU	CHORGES	1 ZIL	1 BC		EPPU	BRIANÇON Mi-Chaussée	1 ZIL	1 BC
TALLARD	EPPU	ROCHE DES ARNAUDS (LA)	1 ZIL	1 BC	ST BONNET	EMPU	CHORGES	1 ZIL	1 BC	L'ARGENTIERE	EPPU	ARGENTIERE (L) La Bessée	1 ZIL	1 BC
	EPPU	TALLARD	1 ZIL	1 BC		EPPU	FARE EN CHAMPSAUR (LA)	1 ZIL	1 BC		EMPU	ARGENTIERE LA B(L) L'Eglise	1 ZIL	1 BC
	EPPU	SAULCE (LA)	1 ZIL	1 BC		EMPU	POLIGNY	1 ZIL	1 BC		EMPU	ARGENTIERE (L) Pland'Ergues	1 ZIL	1 BC
								Zone 2 : Lycée EMBRUN						
				Zone 2 du Lycée A. BRIAND										
				LARAGNE				EMBRUN						
				SERRES				EMBRUN Cézanne						
				VEYNES				EMBRUN La Farandole						
								EMBRUN Pasteur						
								GUILLESTRE						
								GUILLESTRE						
								EYGLIERS La Gare						